

: Petite lettre T : Grande lettre T : Petite lettre suivie : Grande lettre suivie **CONFORME** : Oui : Non : (si non conforme, Cf RBO E07/01-01-01)
DELAJ Prélèvement – Analyse ≤ 4 JOURS (Les prélèvements doivent être envoyés au laboratoire dans les 48 heures suivant leur collecte ou être réfrigérés)

Société Nom et Adresse			
Téléphone :		Adresse mail :	
INUAV :	Bâtiment :	Numéro de lot :	
Age des animaux :	Nombre d'animaux :	Couvoir :	
Date de Mise en place : (Futur Repro)	___/___/___	Date de Mise en Ponte : (Repro)	___/___/___
Groupement :	Facturation :		
Vaccination :	<input type="checkbox"/> Vaccin vivant CEVA <input type="checkbox"/> Vaccin vivant ELANCO <input type="checkbox"/> Vaccin inactivé	Date de vaccination : ___/___/___	<input type="checkbox"/> NON
Transmission des résultats :	<input type="checkbox"/> Eleveur <input type="checkbox"/> Groupement	<input type="checkbox"/> Technicien <input type="checkbox"/> Vétérinaire	<input type="checkbox"/> DDPP <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) : _____
Prélèvement :	Date : ___/___/___/	Heure : ___:___	Préleveur : _____

A N A L Y S E S R E G L E M E N T A I R E S

Recherche Salmonelle – NF U 47-100 (1) Transmission résultats à la DDPP

Recherche d'anticorps : (1)
 ✧ Mycoplasma meleagridis, synoviae, et gallisepticum (NF U 47-012)
 ✧ Salmonelle pullorum gallinarum (NF U 47-034)

Dindes futures REPRO PONTE	<input type="checkbox"/>	1 JOUR	ST, SE, SK (SALM2L)	5 fonds de boites (1ech) + 5 fonds de boites à conserver au laboratoire 8 sem.	20 PS : MM / MG / MS / SGP
	<input type="checkbox"/>	4 SEM		2 paires de pédichiff (2ech) + 2 chiffonnettes (= 2ech)	
	<input type="checkbox"/>	18 SEM +/- 2 avant entrée en ponte et/ou transfert	TOUS dont ST, SE, SK (SALT2L)	2 paires de pédichiff (2ech) + 2 chiffonnettes (= 2ech)	
Dindes REPRO PONTE	<input type="checkbox"/>	4 SEM après l'entrée en ponte ou max 24 SEM	ST, SE, SK (SALM2L)	1 paire de pédichiff (1ech) + 1 chiffonnette (1ech)	60 PS : MM / MG / MS à <input type="checkbox"/> 27 SEM & à <input type="checkbox"/> 32 SEM
	<input type="checkbox"/>	PUIS toutes les 3 SEM max (Age : _____)			60 PS SGP à <input type="checkbox"/> 27 SEM , à <input type="checkbox"/> 32 SEM & à <input type="checkbox"/> 44 SEM
	<input type="checkbox"/>	8 SEM avant abattage	TOUS dont ST, SE, SK (SALT2L)		et Sur 1% FEM et 5% MAL : MM / MG / MS à <input type="checkbox"/> 36 SEM , à <input type="checkbox"/> 40 SEM , à <input type="checkbox"/> 44 SEM à <input type="checkbox"/> 48 SEM , à <input type="checkbox"/> 52 SEM , à <input type="checkbox"/> 56 SEM

C O N T R O L E S I N T E R N E S

Recherche Salmonelle (NF U 47-100) (1)

Recherche d'anticorps dirigés contre : (1) : Mycoplasma meleagridis, synoviae, et gallisepticum (NF U 47-012) / Salmonelle pullorum gallinarum (NF U 47-034)

Prélèvement	nb	Recherche	Nb de Prise de sang	Recherche
Chiffonnette		Tous sérotypes (SALTCOMP)		MM <input type="checkbox"/>
Pédichiff				MG <input type="checkbox"/>
Autres :				MS <input type="checkbox"/>
				SGP <input type="checkbox"/>

Présence de désinfectant : OUI NON

(1) Sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr. L'enregistrement d'un échantillon déposé au laboratoire dans notre logiciel vaut pour acceptation de la demande d'analyse

J'ai lu et j'accepte les conditions générales de vente (RBO-E07/01-17)

Retrouvez ces informations sur notre site internet www.resalab.fr



Signature du client :

Les spécificités techniques (Méthodes d'analyses / Domaine d'application / Consignes de prélèvement et d'acheminement / ...) sont reportées au verso des commémoratifs disponibles sur notre site internet

Méthodes d'Analyses – RECHERCHE SALMONELLES – Domaine d'application

✓ Le laboratoire s'engage à traiter les échantillons d'environnement des productions animales pour la recherche de salmonelles selon les exigences du COFRAC (LAB GTA36) et la norme technique AFNOR en vigueur :

○ **NF U 47-100** : « Isolement et identification des salmonelles ou recherche de sérovar(s) particulier(s) dans l'environnement des productions animales »
Limites de la technique : La technique NF U 47-100 ne s'applique qu'aux prélèvements de l'environnement. Les sérovars spécifiques d'une espèce animale étant difficilement retrouvés dans l'environnement (par exemple, *Salmonella Gallinarum*), cette technique n'est donc pas pertinente pour leur recherche. Cette technique est applicable pour toutes les productions animales (prélèvements d'élevages et de couvoir)
Les prélèvements à analyser seront du type : Chiffonnettes / Pédichiffonnettes / Poussières / Fientes / Fumiers / Lisiers / Terres / Eaux d'abreuvoirs / Fonds de boîtes / Papiers d'éclosoirs

- ✓ Le laboratoire s'engage à appliquer les arrêtés Salmonelles en vigueur et/ou les exigences particulières définies par le client.
- ✓ Les laboratoires RESALAB OUEST ont le statut de laboratoire reconnu pour les analyses de salmonelles dans les troupeaux de volaille.

Délai entre prélèvement et l'analyse : Le délai entre le prélèvement et l'analyse doit être inférieur à 4 jours. Les échantillons non travaillés dans ce délai entraîneront une phrase de réserve sur le rapport d'essai ou un refus selon l'appréciation du Responsable Technique.

Délai d'analyse :

- Le temps minimum nécessaire à la recherche de salmonelle est de 5 jours ouvrables.
- Selon l'étape à laquelle se trouve l'analyse, il se peut que celle-ci soit « bloquée » au réfrigérateur le Dimanche pour reprendre le Lundi

Type d'échantillons concernés : Prélèvements d'environnement des productions animales (chiffonnettes, pédichiffonnettes, fientes, fond de boîtes...)

- La nature des prélèvements doit correspondre aux exigences des arrêtés ministériels en vigueur (filiales Gallus gallus et Meleagris gallopavo)
- Les commémoratifs de demande d'analyse mis à disposition par le laboratoire résumant certaines de ces exigences
- Merci de nous préciser l'éventuel ajout de neutralisant

Délai d'acheminement des échantillons au laboratoire :

- Les arrêtés ministériels en vigueur imposent au préleveur de s'assurer que les prélèvements parviennent au laboratoire dans les 48H suivant leur collecte.

Méthodes d'Analyses – SEROLOGIE A.R.L. – Domaine d'application

Le laboratoire s'engage à traiter les échantillons selon les exigences du COFRAC (Lab Gta 27) et la norme technique AFNOR en vigueur :

🔗 **NF U 47 – 034** : Recherche d'anticorps spécifiques de *Salmonella Gallinarum Pullorum* dans le sérum par agglutination rapide sur lame.

& et la norme :

🔗 **NF U 47 – 012 – Février 2009 (Norme abrogée)** : Recherche des anticorps spécifiques de *Mycoplasma gallisepticum*, *Mycoplasma meleagridis* ou *Mycoplasma synoviae* dans le sérum par la technique d'agglutination rapide sur lame.

La méthode NF U 47 – 034 s'applique pour les sérums de POULE / DINDE / CANARD / PINTADE. Cette méthode pourra être mise en œuvre pour d'autres espèces (volailles, gibiers,...) mais la prestation sera **non Cofrac**.

La méthode NF U 47 – 012 (février 2009) s'applique pour les sérums de POULE & DINDE. Cette méthode pourra être mise en œuvre pour d'autres espèces (volailles, gibiers,...) mais la prestation sera **non Cofrac**.

L'application de ces techniques analytiques pour les autres espèces a comme risque **la diminution de la sensibilité et de la spécificité** des analyses.

Nature des échantillons déposés : Prises de sang / Sérums / Sujets de 1 jour dont le laboratoire se charge de réaliser les prises de sang

Délai entre la prise de sang et l'analyse :

♦ L'échantillon doit être analysé entre 24h et 72h après la prise de sang. En dehors de ces délais les échantillons peuvent être refusés selon l'appréciation du Responsable Technique => Les résultats d'ARL positifs obtenus moins de 24h ou plus de 72h après la réalisation de la prise de sang sont restitués avec une réserve sur le rapport d'essais.

Expression des résultats : Les résultats sont présentés de la façon suivante :

- ♦ Nombre de sérums analysés
- ♦ Nombre de sérums négatifs au pur
- ♦ Nombre de sérums négatifs après traitement (dilution et décomplémentation)
- ♦ Nombre de sérums positifs
- ♦ Nombre de sérums ininterprétables ou en quantité insuffisante pour réaliser l'analyse

Gestion des résultats positifs : ➤ **Salmonelle Gallinarum Pullorum** : Si 3 sérums sur 60 ou plus sont positifs, la transmission des résultats aux D.D.P.P. est sous la responsabilité du client (sauf mention contraire indiquée dans la présente revue de contrat).

➤ **Mycoplasmes** : Si 5% des sérums ou plus sont positifs, la transmission des résultats aux D.D.P.P. est sous la responsabilité du client (sauf mention contraire indiquée dans la présente revue de contrat).